

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de baignade sur le plan d'eau de la base de Loisirs de l'Île Charlemagne

Le contrôle réglementaire, effectué ce lundi 28 août, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre, sur le plan d'eau de l'Île Charlemagne a révélé la présence de cyanobactéries.

Considérant le risque pour les baigneurs, les services de la Préfecture du Loiret et de l'ARS du Centre ont demandé aux gestionnaires du plan d'eau de maintenir l'interdiction à la baignade sur l'ensemble du plan d'eau jusqu'à nouvel ordre. Les activités nautiques sont autorisées mais annulées pour les groupes et les enfants. La pêche est autorisée également mais la consommation des produits issus de la pêche reste interdite. De nouvelles analyses seront effectuées la semaine prochaine avant la fin de la saison estivale et de la période de surveillance, le 10 septembre 2017.

Suite à la gêne occasionnée, l'entrée des piscines d'Orléans sera toujours libre et gratuite, mercredi 30 août 2017 et samedi 02 septembre 2017.

Que sont les cyanobactéries ?

Phénomènes naturels, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques.

Longtemps assimilées à des algues, on les appelait autrefois algues bleues ou cyanophycées. Ce sont en réalité des organismes présentant les caractéristiques des bactéries (cellule sans noyau) mais qui sont capables de photosynthèse. Il en existe un très grand nombre d'espèces.

Elles peuvent être à l'origine d'intoxications. Ce phénomène n'est pas alarmant mais il peut présenter un risque sanitaire notamment vis-à-vis des baigneurs. Pour l'éviter, il est important de connaître les symptômes d'une intoxication et les précautions de bon sens à mettre en œuvre, simples et dont chacun a la responsabilité.

Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries et des toxines ?

- Éviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas se baigner dans des zones d'eau stagnante qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse.
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques.
- Ne pas amener les chiens au bord du plan d'eau.

Quels sont les symptômes d'une intoxication aux cyanotoxines ?

Les cyanotoxines peuvent affecter la peau et les muqueuses en cas de contact, le foie et plus rarement le système nerveux en cas d'absorption. Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements, irritation des yeux et/ou des oreilles, éruption cutanée... il convient de consulter un médecin (ou de se rendre dans la pharmacie la plus proche).

La surveillance sanitaire

Le contrôle régulier réglementaire, effectué par l'ARS du Centre durant la saison estivale, comporte des analyses microbiologiques de l'eau, un suivi des cyanobactéries et des relevés de paramètres physico-chimiques.